

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	10	/	5

Date de la convocation
10 mars 2025

**N° 18032025010**

**PROJET ACQUISITION ET  
AMENAGEMENT MAIRIE :  
APPROBATION PLAN DE  
FINANCEMENT DETR 2025**

Séance du 18 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq  
et le dix-huit mars

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, MAIRE

Présents : Mrs ROCHER P., FOURY D., CHABIDON D., JASKIC E., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V.,

Absents : Mrs GARRABOS F., MIGNE J., ARNAUD A., MICHEL A., Mme BONCOMPAIN C.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une subvention au titre de la DETR 2025 a été déposée pour financer le projet d'aménagement de la Mairie dans une ancienne maison forte située au cœur du bourg de Chaspuzac.

La proposition de la mission en contrôle technique et en coordination SPS s'élève à 7 645,00 euros HT. Or la dépense relative à cette mission avait été validée en séance de Conseil Municipal pour un montant de 12 000,00 euros.

Le nouveau plan de financement du projet d'aménagement de la Mairie proposé est :

DEPENSES		RECETTES	
Etude faisabilité chauffage	3 560,00	Subvention ADEME	2 492,00
Acquisition et frais notaires	511 500,00	Subvention AURA	350 000,00
Travaux d'aménagement	522 116,04	Subvention DETR	444 326,05
Maîtrise d'œuvre	39 994,09	Subvention LEADER	80 000,00
Mission CSPPS + CT	7 645,00	Autofinancement	253 997,08
Imprévus	26 000,00		
Mobilier	20 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>1 130 815,13</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 130 815,13</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident :

- ☞ d'approuver le plan de financement proposé pour un montant total de 1 130 815,13 euros
- ☞ de solliciter une aide financière de 444 326,05 soit 40 % de la dépense subventionnable au titre de la DETR 2025
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

**Vote**

<b>Exprimés</b>	<b>10</b>
<b>Pour</b>	<b>10</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 18 mars 2025

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE

Patrice CHAMAYOU

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 19 mars 2025

et publication ou notification  
du 19 mars 2025

**AR Prefecture**

043-214300626-20250318-18032025010-DE  
Reçu le 19/03/2025